

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 1^{er} mai 2023 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19h00 au Centre communautaire France-Gagnon-Laprade. Monsieur le Conseiller Claude Paulin a motivé son absence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Alexandre Roy
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière: Jacynthe Bourget

La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 04 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy.

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux du 03 et 17 avril 2023 avec correction à la résolution 118-04.2023;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 18 avril 2023;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande de commandite pour le gala Tournesol d'or;
 - 6.2 Calendrier bottin 2024 de la table de concertation pour aînés du Val-Saint-François;
 - 6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 27 mars au 21 avril 2023;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Nomination au poste de directrice générale greffière-trésorière;
 - 7.2 Nomination au poste de greffière-trésorière directrice adjointe;
 - 7.3 Addenda au contrat de la directrice générale greffière-trésorière;

- 7.4 Addenda au contrat de la greffière-trésorière directrice adjointe;
- 7.5 Résolution autorisant les signataires de chèques;
- 7.6 Affectation au fonds de stabilisation;
- 7.7 Vérification des états financiers 2023;
- 7.8 Chantier de l'économie sociale;
- 7.9 Travaux pour l'aménagement de 3 bureaux municipaux;
- Info 7.10 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2023;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Convention d'aide - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;
 - 10.2 Appel d'offres sur invitation – ponceau sur le chemin de la Rivière;
 - 10.3 Appel d'offres public – reconstruction du stationnement du bureau municipal;
 - 10.4 Projet de drainage et de pavage du chemin Labrie;
 - 10.5 Tonte des pelouses;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Affectation à la réserve financière – réseau d'égout;
 - 11.2 Unités d'enregistrement de débordement;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Aménagement forestier;
 - 12.2 Inscription d'un droit de préemption;
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Subvention 2023 à la bibliothèque Micheline Gilbert;
 - 13.2 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
 - 13.3 Surveillance des travaux – aménagement du parc des Pionnier;
 - 13.4 Soumissions : pompe pour le puits;
 - 13.5 Soumissions : contrôle qualitatif des matériaux;
 - 13.6 Tournoi de balle donnée au profit du Wild de Windsor;
 - 13.7 Tournoi de balle bénéfique au profit de la sclérose latérale amyotrophique;
 - 13.8 Entente 2023 – vélos jaunes communautaires;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

127-05.2023 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

128-05.2023 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 03 ET 17 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des 03 et 17 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 118-04.2023 est modifiée afin que les profits soient versés à la Fondation Justin Lefebvre tel qu'indiqué dans la lettre de demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 03 et 17 avril 2023 soient adoptés avec la modification à la résolution # 118-04.2023.

ADOPTION : 5 POUR

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 18 AVRIL 2023 – MRC

Monsieur le Maire résume deux dossiers : un concernant l'organisme Trans-Appel et l'autre pour l'embauche d'un travailleur pour venir en aide à la pénurie de logement.

129-05.2023 6.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA TOURNESOL D'OR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de commandite du 30 mars 2023 pour le gala Tournesol d'or ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reconnaître la persévérance scolaire et les efforts soutenus des élèves pour leur réussite et la constance dans l'excellence de leurs résultats académiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 100,00\$ soit versée à l'école secondaire du Tournesol dans le cadre du gala Tournesol d'or 2023, laquelle dépense est prévue au budget 2023.

ADOPTION : 5 POUR

130-05.2023 6.2 CALENDRIER BOTTIN 2024 DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR AÎNÉS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de commandite du 13 avril 2023 de la Table de concertation pour les aînés de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique « Municipalité Amie des Aînés » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une publicité de format carte d'affaires au montant de 125,00\$ dans le calendrier bottin 2024 pour les personnes aînées de la MRC du Val-Saint-François ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable « Loisirs Cultures MADA », 02.701.60.998 au budget 2024.

ADOPTION : 5 POUR

131-05.2023 6.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 27 MARS AU 21 AVRIL 2023

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 27 mars au 21 avril 2023.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le Maire remercie Madame Sylvie Champagne pour ses 23 années de service à titre de directrice générale et remercie Madame Jacynthe Bourget pour son dynamisme.

132-05.2023 7.1 NOMINATION À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT le plan de relève de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Jacynthe Bourget à titre de directrice générale greffière-trésorière à compter de ce jour ;

D'autoriser Mme Bourget à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, les documents requis pour l'inscription et pour l'utilisation des services de clicSEQUR et généralement, à faire tout ce qu'elle juge utile et nécessaire à cette fin ;

D'autoriser Mme Bourget à transiger pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton avec tous les ministères (Revenu Québec, Revenu Canada, MAMH, TPS/TVQ et autres) ainsi que les organismes (SAAQ, CNESST, CARRA, DGEQ et autres) ainsi que tous les autres organismes gouvernementaux non énumérés ci-dessus nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

133-05.2023 7.2 NOMINATION À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DIRECTRICE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le plan de relève de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Sylvie Champagne à titre de greffière-trésorière directrice adjointe à compter de ce jour.

ADOPTION : 5 POUR

134-05.2023 7.3 ADDENDA AU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 132-05.2023 nommant Madame Jacynthe Bourget directrice générale greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'addenda numéro 1 modifiant certaines conditions au contrat de travail de Madame Bourget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des

conseillers d'autoriser Monsieur le Maire, Adam Rousseau et Monsieur le Conseiller Alexandre Roy à signer l'addenda numéro 1 du contrat de travail de Madame Bourget.

ADOPTION : 5 POUR

135-05.2023 7.4 ADDENDA AU CONTRAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DIRECTRICE ADJOINTE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 133-05.2023 nommant Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'addenda numéro 1 modifiant certaines conditions au contrat de travail de Madame Champagne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le Maire, Adam Rousseau et Monsieur le Conseiller Alexandre Roy à signer l'addenda numéro 1 du contrat de travail de Madame Champagne.

ADOPTION : 5 POUR

136-05.2023 7.5 RÉOLUTION AUTORISANT LES SIGNATAIRES DE CHÈQUES

CONSIDÉRANT les nouvelles nominations en référence au plan de relève de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur le Maire Adam Rousseau ou le maire suppléant, Monsieur Alexandre Roy et Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière ou Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe soient autorisés à signer les chèques de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à compter de ce jour.

ADOPTION : 5 POUR

137-05.2023 7.6 AFFECTATION AU FONDS DE STABILISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une politique sur la gestion des surplus et la création d'un fonds de stabilisation, selon les termes de la résolution 229-10.2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1.1 de cette politique prévoit que la Municipalité s'engage à ajouter au minimum 10% du surplus annuel au fonds de stabilisation ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2022 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 451 803\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la greffière-trésorière directrice générale adjointe à transférer du compte courant de la Municipalité une somme de 45 180\$ au « Fonds de stabilisation » ;

ET QUE ce montant soit enregistré à titre de placement rachetable en tout temps.

ADOPTION : 5 POUR

138-05.2023 7.7 VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyée par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'année 2023.

ADOPTION : 5 POUR

139-05.2023 7.8 CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire Adam Rousseau se montre intéressé à assister à la journée « Chantier de l'économie sociale » du 31 mai 2023 à Shawinigan ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Houppier sera présenté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité assume les frais afférents pour la présence de Monsieur le Maire à cette rencontre.

ADOPTION : 5 POUR

140-05.2023 7.9 TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE 3 BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services de Construction Rénovation MSCP pour l'aménagement de trois bureaux municipaux dans la salle actuelle du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires à la suite du plan de relève ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services du 18 avril 2023 de Construction Rénovation MSCP au montant 9 821,00\$ excluant les taxes pour l'aménagement de trois bureaux municipaux dans la salle actuelle du conseil municipal.

ADOPTION : 5 POUR

***** 7.10 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 AVRIL 2023**

La directrice générale greffière-trésorière résume le rapport des activités de fonctionnement au 30 avril 2023. Les revenus sont de 2 739 607,34\$ comparativement à un budget de 4 455 886,00\$. Les dépenses sont de 1 426 769,25\$ sur un budget de 4 202 901,00\$. Les immobilisations sont de 13 220,33\$ versus un budget de 157 985,00\$, ce qui représente un excédent de 1 299 147,46\$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1.0 Monsieur Michel Poisson questionne les nominations.

- 2.0 Monsieur Michel Poisson questionne le fonds de stabilisation.
3.0 Madame Marie-Ève Frappier questionne les mandats des nominations.

*** **9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

141-05.2023 10.1 CONVENTION D'AIDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance de la correspondance du 13 février 2023 de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable annonçant une aide financière maximale de 67 500\$ pour le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, dossier TAPU-2022-079, construction d'un tronçon en bordure de la rue de l'Église dans un parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance de la convention d'aide financière et l'approuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Monsieur le Maire, Adam Rousseau et Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTION : 5 POUR

142-05.2023 10.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – PONCEAU SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 101-04.2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau transversal TTOG 750 mm situé dans un cours d'eau verbalisé sur le chemin de la Rivière ;

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour le remplacement d'un ponceau transversal TTOG 750 mm ».

ADOPTION : 5 POUR

143-05.2023 10.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC – RECONSTRUCTION DU STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du devis technique concernant la reconstruction du stationnement du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour la reconstruction du stationnement du bureau municipal ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTION : 5 POUR

144-05.2023 10.4 PROJET DE DRAINAGE ET DE PAVAGE DU CHEMIN LABRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de citoyens du chemin Labrie à l'effet de débiter des démarches pour une évaluation préliminaire des coûts pour le drainage et le pavage du chemin Labrie ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec les propriétaires concernés a eu lieu le 13 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a préparé les documents nécessaires à un processus de règlement d'emprunt décrétant la confection des plans et devis pour des travaux de drainage et de pavage du chemin Labrie ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement compte soixante-quatorze (74) personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QUE dix-huit (18) signatures des personnes habiles à voter sont requises pour demander un scrutin référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit le 13 avril 2023, différentes correspondances de vingt-quatre (24) personnes habiles à voter annonçant leur désaccord à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers de ne pas donner suite à un processus de règlement d'emprunt décrétant la confection des plans et devis pour des travaux de drainage et de pavage du chemin Labrie.

ADOPTION : 5 POUR

145-05.2023 10.5 TONTE DES PELOUSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2, 3 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches soit effectuée en sous-traitance ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir :

Déneigement Donald Landry

6 000,00\$ excluant les taxes

Stéphane Nault
Entreprises FD Préfontaine

7 500,00\$ excluant les taxes
13 155,00\$excluant les taxes

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 13 avril 2022 de Déneigement Donald Landry quant à la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2, 3 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches au montant total de 6 000,00\$ excluant les taxes pour la saison 2023.

ADOPTION : 5 POUR

146-05.2023 11.1 AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE - RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'entretien du réseau d'égout sanitaire sont facturés aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2022 présente un déficit de 3 294,25\$ pour l'entretien du réseau d'égout sanitaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la greffière-trésorière directrice générale adjointe à transférer une somme de 3 294,25\$ de la réserve financière « Réseau d'égout » au compte courant de la Municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

147-05.2023 11.2 UNITÉS D'ENREGISTREMENT DE DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 392106 quant à la fourniture et installation de deux (2) unités d'enregistrement de débordement ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité d'hygiène ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 392106 du 29 mars 2023 de la compagnie Automatisation JRD Inc. au montant de 2 976,96\$ excluant les taxes pour la fourniture et l'installation de deux (2) unités d'enregistrement de débordement, dont 1 pour la station de pompage numéro 1 et la deuxième, pour la station de pompage numéro 4 ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve « Égout ».

ADOPTION : 5 POUR

148-05.2023 12.1 AMÉNAGEMENT FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services du Groupement forestier coopératif St-François ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite s'inscrire à titre de producteur forestier pour les travaux sylvicoles offerts par le programme de la forêt privée sur les lots 4 099 687 et 4 100 489 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services du Groupement forestier coopératif St-François du 03 avril 2023 ;

D'autoriser l'inscription de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à titre de producteur forestier ;

ET QUE les frais totalisant 195,25\$ excluant les taxes soient assumés par le budget de « développement économique », 02.621.00.411.

ADOPTION : 5 POUR

149-05.2023 12.2 INSCRIPTION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2023-303 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 dudit règlement prévoit que c'est par résolution que le conseil doit désigner un immeuble à l'égard duquel doit être inscrit un avis d'assujettissement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pourrait avoir un intérêt à acquérir l'immeuble pour l'une ou l'autres des fins municipales énoncées à l'article 4 du règlement ci-haut mentionné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'assujettir le lot 4 099 792 à un droit de préemption suivant les modalités prévues aux articles 5 et suivants du règlement 2023-303 ;

DE MANDATER ET D'AUTORISER Monsieur le Maire, Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Jacynthe Bourget à donner suite à cette résolution y compris l'octroi de contrat pour des services professionnels afin de faire inscrire le droit de préemption dans la mesure et suivant les dispositions du règlement en vigueur en pareille matière.

ADOPTION : 5 POUR

150-05.2023 13.1 SUBVENTION 2023 BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GILBERT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2022 déposé le 27 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 5 500,00\$ soit versé à la bibliothèque municipale Micheline-Gilbert à titre de subvention pour l'année 2023 ;

QUE ce montant soit remis en deux versements de 2 750,00\$ chacun, le premier payable le 01 mai et le deuxième, le 05 septembre 2023;

ET QUE l'achat de livres soit réparti comme suit : 50 % pour les enfants et 50 % pour les adultes.

ADOPTION : 5 POUR

151-05.2023 13.2 ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 17 avril 2023 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie quant à la campagne annuelle de « membership »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2023-2024 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 100,00\$;

ET QUE Monsieur le Maire Adam Rousseau et Monsieur Pier-Étienne Deslandes, technicien aux loisirs soient désignés les représentants de la Municipalité aux activités corporatives du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTION : 5 POUR

152-05.2023 13.3 SURVEILLANCE DES TRAVAUX - AMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités pour la surveillance des travaux lors de l'aménagement du parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 14 avril 2023 de la Fédération québécoise des municipalités au montant maximal de 38 553,40\$ excluant les taxes pour les surveillances des travaux lors de l'aménagement du parc des Pionniers;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 5 POUR

153-05.2023 13.4 SOUMISSIONS – POMPE POUR LE PUIT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour la fourniture et installation d'une pompe pour le puits du parc des Pionniers, à savoir :

Puits Bernier	16 500,00\$ excluant les taxes
Pompes Traitement d'eau Bernier	16 264,83\$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques après vérification auprès du plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission PBE004819 de Pompes Traitement d'eau Bernier au montant de 16 264,83\$ excluant les taxes pour la fourniture et installation d'une pompe pour le puits du parc des Pionniers ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 5 POUR

154-05.2023 13.5 SOUMISSIONS : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux quant aux travaux d'aménagement du parc des Pionniers, à savoir ;

- | | |
|--------------|--------------------------------|
| - Granulab + | 21 686,00\$ excluant les taxes |
| - Solmatech | 34 176,40\$ excluant les taxes |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à la majorité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 27 avril 2023 de la compagnie Granulab + au montant budgétaire de 21 686,00\$ excluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'aménagement du parc des Pionniers ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 5 POUR

155-05.2023 13.6 TOURNOI DE BALLE DONNÉE AU PROFIT DU DESJARDINS-WILD DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de l'organisation d'un tournoi de balle donnée les 02, 03 et 04 juin 2023 au profit de l'équipe de hockey Desjardins-Wild de Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande la gratuité du terrain de balle pour la soirée du 02 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de gratuité du comité organisateur du tournoi de balle donnée au profit du Desjardins-Wild de Windsor quant à l'utilisation du terrain de balle le 02 juin 2023 ;

QUE le comité organisateur s'engage à reconnaître la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton comme partenaire de l'évènement et d'en publiciser la participation financière ;

QUE le comité organisateur, représenté par Monsieur André Inkel s'engage à respecter la réglementation municipale quant au bruit et qu'il soit convenu que les lumières soient éteintes aux environs de 23h00 ;

ET QUE cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTION : 5 POUR

156-05.2023 13.7 TOURNOI DE BALLE BÉNÉFIQUE AU PROFIT DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de l'organisation d'un tournoi de balle bénéfique les 27 et 28 mai 2023 au profit de la sclérose latérale amyotrophique ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande la gratuité du terrain de balle pour cet évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de gratuité du comité organisateur du tournoi de balle au profit de la sclérose latérale amyotrophique quant à l'utilisation du terrain de balle les 27 et 28 mai 2023 ;

QUE le comité organisateur s'engage à reconnaître la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton comme partenaire de l'évènement et d'en publiciser la participation financière ;

QUE le comité organisateur, représentée par Madame Mélanie Jolin s'engage à respecter la réglementation municipale quant au bruit et qu'il soit convenu que les lumières soient éteintes aux environs de 23h00 ;

ET QUE cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTION : 5 POUR

157-05.2023 13.8 ENTENTE 2023 – VÉLOS JAUNES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'entente 2023 – vélos jaunes communautaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire Adam Rousseau à signer ladite entente.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 04 AU 28 AVRIL 2023

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202300223 (C)	10490		2023-04-06	24	BELL Canada	748,25 \$
202300225 (C)	10491		2023-04-19	37	HYDRO-QUEBEC	4 614,45 \$
202300226 (C)	10492		2023-04-18	37	HYDRO-QUEBEC	2 043,59 \$
202300227 (C)	10493		2023-04-18	51	BELL MOBILITE	96,50 \$
202300228 (C)	10494		2023-04-19	37	HYDRO-QUEBEC	34,34 \$

Total des paiements 7 537,13 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2023

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
--------------------	------------------	------------	-------------	------------------	------------	----------------

202300229 (I)	10503	2023-05-02	5	CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	158,67 \$
202300230 (I)	10514	2023-05-02	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	2 216,63 \$
202300231 (I)	10517	2023-05-02	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	562,81 \$
202300232 (I)	10524	2023-05-02	41	PETITE CAISSE	160,35 \$
202300233 (I)	10531	2023-05-02	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	2 450,00 \$
202300234 (I)	10496	2023-05-02	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	431,16 \$
202300235 (I)	10499	2023-05-02	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
202300236 (I)	10532	2023-05-02	117	VISA DESJARDINS	31,25 \$
202300237 (I)	10505	2023-05-02	132	CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE	100,00 \$
202300238 (I)	10516	2023-05-02	201	GREAT WEST	4 873,08 \$
202300239 (I)	10528	2023-05-02	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1 569,41 \$
202300240 (I)	10523	2023-05-02	454	ORIZON MOBILE	216,61 \$
202300241 (I)	10525	2023-05-02	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 084,27 \$
202300242 (I)	10509	2023-05-02	766	CREATIONS JADE	826,56 \$
202300243 (I)	10529	2023-05-02	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	2 121,00 \$
202300244 (I)	10527	2023-05-02	853	PUROLATOR INC.	11,56 \$
202300245 (I)	10511	2023-05-02	965	DUPUIS MARYSE	175,60 \$
202300246 (I)	10502	2023-05-02	1061	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	4 873,30 \$
202300247 (I)	10497	2023-05-02	1066	ATELIER LAVOIE	42,06 \$
202300248 (I)	10530	2023-05-02	1114	SOLUTION TRAITEMENT D'EAU	3 925,25 \$
202300249 (I)	10521	2023-05-02	1117	LES SERVICES EXP INC.	4 765,32 \$
202300250 (I)	10512	2023-05-02	1186	ECOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL	100,00 \$
202300251 (I)	10533	2023-05-02	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	45,78 \$
202300252 (I)	10515	2023-05-02	1276	GRAV-I-TECH	424,26 \$
202300253 (I)	10520	2023-05-02	1357	LAROCHELLE MARYSE	879,16 \$
202300254 (I)	10501	2023-05-02	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	437,64 \$
202300255 (I)	10510	2023-05-02	1367	DESLANDES PIER-ETIENNE	130,86 \$
202300256 (I)	10507	2023-05-02	1417	COUCHE-TARD 1112	804,65 \$
202300257 (I)	10522	2023-05-02	1422	MYRROY DIVISION ESTRIE INC.	7 252,05 \$
202300258 (I)	10506	2023-05-02	1432	COOPERATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION	229,95 \$
202300259 (I)	10500	2023-05-02	1491	CAFÉ FABULÉ	363,90 \$
202300260 (I)	10519	2023-05-02	1499	LA SHOP TRAITEUR	57,49 \$
202300261 (I)	10526	2023-05-02	1525	PROVIGO WINDSOR	1 066,59 \$
202300262 (I)	10513	2023-05-02	1526	ENVIRO CONNEXIONS	17 262,15 \$
202300263 (I)	10495	2023-05-02	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	23,36 \$
202300264 (I)	10498	2023-05-02	1585	AUTOMATISATION JRT INC.	3 422,76 \$
202300265 (I)	10518	2023-05-02	1586	LA CONFRERIE ARTISANS BRASSEURS	85,20 \$
202300266 (I)	10508	2023-05-02	1587	CPC	139,61 \$
202300267 (I)	10504	2023-05-02	1588	COGECO CONNEXIONS INC.	582,42 \$

Total des paiements

67 652,72 \$

Mackep	-2,62
SNAP ON	- 51.16

Total des paiements

67 598,94\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001	25 969.04\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002	14 717.13\$

158-05.2023 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance la liste des comptes à payer au montant de 67 598,94\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

*** **15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

*** **16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 1.0 Madame Marie-Ève Frappier questionne le droit de préemption.
- 2.0 Monsieur Vincent Couturier questionne le projet du chemin Labrie.
- 3.0 Monsieur Michel Poisson questionne la pente du chemin Labrie.
- 4.0 Madame Marie-Ève Frappier questionne le budget de gravier.

159-05.2023 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Que la séance soit ajournée au 30 mai 2023 à 19h00.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 08 mai 2023

A une séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière et directrice adjointe sont présentes.

130-05.2023 6.2 CALENDRIER BOTTIN 2024 DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR AÎNÉS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de commandite du 13 avril 2023 de la Table de concertation pour les aînés de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique « Municipalité Amie des Aînés » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une publicité de format carte d'affaires au montant de 125,00\$ dans le calendrier bottin 2024 pour les personnes âgées de la MRC du Val-Saint-François ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable « Loisirs Cultures MADA », 02.701.60.998 au budget 2024.

ADOPTION : 5 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget,
Directrice générale greffière-trésorière